

Groupe de travail « PLUi tenant lieu de PDU »

Lundi 23 juin 2014, Paris

Le Club PLUi, en partenariat avec la Direction Générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer (DGITM) et le Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART), vous convie à la réunion du groupe de travail sur les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux tenant lieu de Plan de Déplacements Urbains. Vous êtes invités dans les locaux du GART pour cette réunion :

Lundi 23 Juin, de 10h00 à 16h45

(accueil café à partir de 9h45)

GART, 22 Rue Joubert, 75009 PARIS

(cf. modalités d'accès page suivante)

Rappel du contexte et des objectifs du groupe de travail

Depuis la loi Grenelle II (juillet 2010), une quarantaine d'EPCI compétents pour l'élaboration d'un PLUi sont tenus d'y intégrer leur PDU. Plusieurs de ces EPCI, disposant d'un PDU avant la loi Grenelle II, sont très avancés dans cette démarche (Angers, Bordeaux, Strasbourg), voire ont déjà approuvé leur document (PLUi « facteur 4 » de Brest).

Cette année, la loi ALUR (mars 2014) a modernisé le régime du PLUi tenant lieu de PDU, afin de tenir compte de plusieurs questions posées par l'intégration du PDU dans les seules OAP : le POA, pièce non opposable, a notamment été créé à cet effet. La loi ALUR a par ailleurs rendu l'intégration du PDU facultative pour tous les EPCI.

De fait, certains sont d'ores et déjà en trains d'arbitrer ce sujet.

Cet atelier a pour objectif de capitaliser sur les retours d'expérience des EPCI précités, afin :

- 1. De fournir des éléments de méthode à l'élaboration d'un PLUi-D post-ALUR, tant sur la ventilation du PDU dans les différentes pièces du PLUi, que sur les bonnes pratiques de gouvernance et de concertation dans le cadre d'une démarche de planification intégrée ;**
- 2. D'alimenter un argumentaire sur la prise en compte de la mobilité dans le PLUi, visant à sensibiliser les EPCI à cette démarche désormais facultative et éclairer leur choix.**

Programme de la journée

MATIN

09h45 **Accueil café**

10h00 **Introduction et contexte des travaux**

Marie Molino, GART.
Guennolé Poix, DGALN.

10h15 **Etat d'avancement des démarches locales**

Tour de table des intercommunalités et des partenaires nationaux du Club.

10h45 **Rappel du dispositif juridique du PLUi-D, de Grenelle II à ALUR**

Etat des lieux des démarches au niveau national

Elise Loubet-Loche et Guennolé Poix, DGALN.
Nicolas Merle, Cerema.

11h15 **Ventilation du PDU dans le PLUi**

Discussion collective sur la base de retours d'expérience.

12h30 **Déjeuner***

APRES-MIDI

14h00 **Gouvernance et concertation autour du PLUi-D**

Discussion collective sur la base de retours d'expérience.

15h15 **Avantages et difficultés d'une démarche de planification intégrée**

Discussion collective sur la base de retours d'expérience.

16h00 **Poursuite des travaux et séminaire national du 7 novembre 2014**

Discussion collective sur les modalités de restitution des échanges et la préparation du séminaire.

16h30 **Conclusion de la journée**

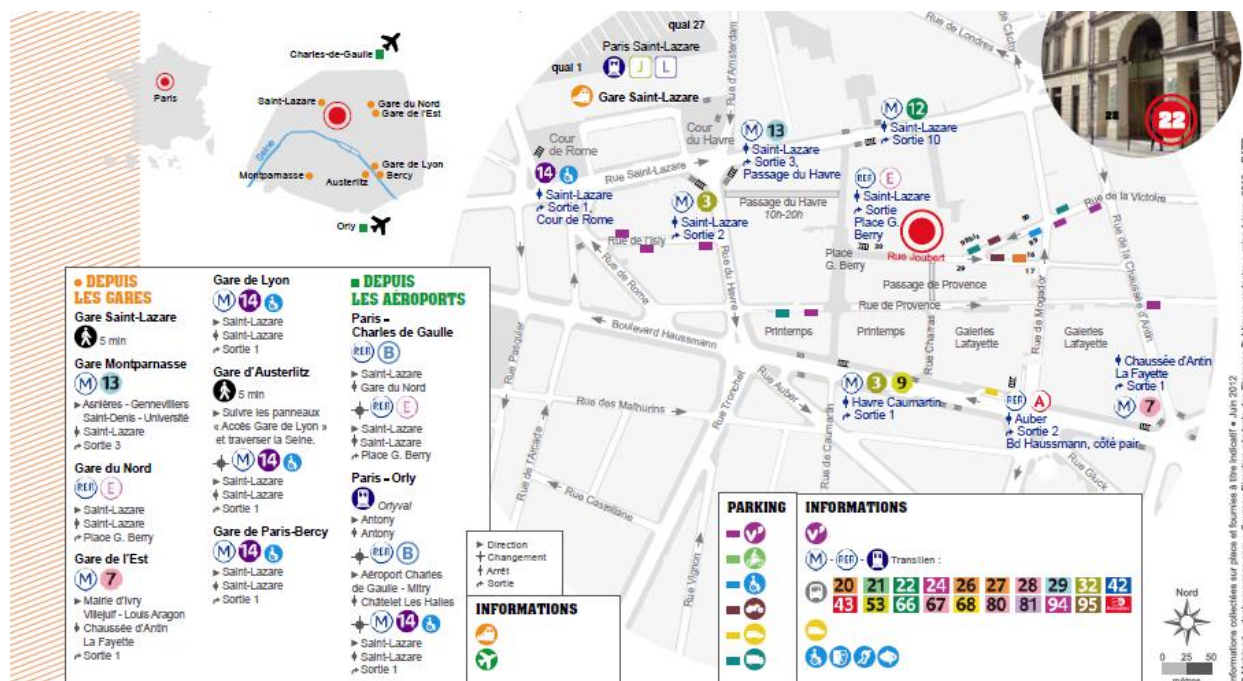
** Pour ceux qui le souhaitent, un déjeuner collectif sera organisé.*

Merci de nous préciser votre participation ou non à ce déjeuner par retour de mail.

Modalités d'accès

GART – 22, Rue Joubert

75009 PARIS



Conseils d'accès depuis les gares :

- **Gare du Nord** : RER E (de la station Magenta à la station Haussmann Saint-Lazare)
- **Gare de l'Est** : RER E (de la station Magenta à la station Haussmann Saint-Lazare)
- **Gare de Lyon** : RER A (de la station Gare de Lyon à la station Auber) ou M14 (de la station Gare de Lyon à la station Saint-Lazare)
- **Gare d'Austerlitz** : M5 (de la station Gare d'Austerlitz à la station Oberkampf) puis M9 (de la station Oberkampf à la station Havre Caumartin)
- **Gare de Montparnasse** : M12 ou M13 (de la station Montparnasse à la station Saint-Lazare)
- **Gare Saint Lazare** : sortir directement

Conseils d'accès depuis les aéroports :

- **Charles de Gaulle** : RER B (jusqu'à Châtelet Les Halles) puis RER A (jusqu'à Auber), ou navette Roissy bus (jusqu'à Opéra)
- **Orly** : Orlyval, puis RER B (de Anthony à Châtelet Les Halles) puis RER A (jusqu'à Auber).

Contacts utiles

- **Nicolas Merle, Cerema** : nicolas.merle@cerema.fr
- **Guenolé Poix, DGALN/DHUP/QV3** : guennole.poix@developpement-durable.gouv.fr